



**Bureau communautaire
26 novembre 2020
Hôtel d'Agglomération – 19H30**

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 20 novembre 2020

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusé : J. Péchinot.

Date d'affichage : 04 décembre 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP458 – 39109 DOLE Cedex
Tél. 03.84.79.78.40
Fax. 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB19/20

Objet

Modification du tableau des effectifs

Par délibération n°GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé la création des 7 postes suivants :

1) Création de trois postes – Centre de loisirs de Tavaux

Compte tenu des nécessités du Centre de Loisirs de Tavaux et afin de régulariser la situation de 3 agents, il convient d'adapter leur temps de travail.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 27 heures 30 hebdomadaires, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires et un poste d'adjoint d'animation à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021 et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à raison de 24 heures hebdomadaires, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 31 heures hebdomadaires à compter de cette même date.

2) Création d'un poste d'agent de maîtrise – Centre de loisirs Châtenois - Amange

Un agent employé sur le grade d'agent de maîtrise sur la base de 6 heures 30 de travail hebdomadaire au Centre de Loisirs de Châtenois - Amange sollicite une réduction de son temps de travail.

Afin de répondre favorablement à l'intéressé, il convient d'adapter son temps de travail à la nécessité du service, et de porter celui-ci à 3 heures 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il convient donc de créer un poste d'agent de maîtrise à raison de 3 heures 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021 et de supprimer le poste d'agent de maîtrise à raison de 6 heures 30 hebdomadaires à compter de cette même date.

3) Création d'un poste de rédacteur territorial – Syndicat Mixte de la Grande Tablée

Un agent affecté au Syndicat Mixte de la Grande Tablée est lauréat du concours de rédacteur territorial. Les missions de cet agent seront sensiblement revues afin de correspondre aux missions dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Il convient donc de créer un poste de rédacteur territorial à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2020.

4) Création de deux postes d'adjoint administratif – Service de remplacement des secrétaires de mairie

Dans le cadre du processus de mutualisation des services et depuis janvier 2012, la mise à disposition de services peut être proposée aux communes membres afin de pourvoir au remplacement de personnel indisponible.

Devant la demande croissante des communes membres auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'assurer les remplacements des secrétaires de mairie en cas d'absence, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 16 heures 30 hebdomadaires et un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021 afin de répondre aux besoins des communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **CRÉENT** un poste d'adjoint d'animation à raison de 27 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉENT** un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉENT** un poste d'adjoint d'animation à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉENT** un poste d'agent de maîtrise à raison de 3 heures 45 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉENT** un poste de rédacteur territorial à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} décembre 2020,
- **CRÉENT** un poste d'adjoint administratif à raison de 16 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉENT** un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint d'animation à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **SUPPRIMENT** un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **SUPPRIMENT** un poste d'agent de maîtrise à raison de 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Dole,
Le 26 novembre 2020,
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201126-DB1920-AU
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020